



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 70 - Vœu « Pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur »

Délibération n° 008016

Vœu « Pour la relocalisation écologique et solidaire et l'abandon de l'accord UE-Mercosur »

Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe

Le 6 décembre 2024, la Commission européenne a annoncé la conclusion de *l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur* (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay), après plus de vingt-cinq ans de négociations.

Cette annonce intervient alors que de nombreux États membres, des organisations agricoles, des associations environnementales et une large part de la société civile expriment de fortes réserves, voire une opposition claire à cet accord.

À l'heure où le processus de ratification pourrait s'accélérer dans les prochains mois, il est essentiel que les collectivités locales, et en particulier la Ville de Besançon, réaffirment leur position et interpellent les pouvoirs publics nationaux et européens.

Le Conseil municipal de Besançon réaffirme son engagement en faveur d'une économie locale, écologique et solidaire, cohérente avec les politiques publiques menées sur notre territoire : soutien à l'agriculture de proximité, développement des circuits courts, transition écologique, et préservation de l'emploi local. Depuis plusieurs années, la Ville de Besançon s'est déjà positionnée contre les accords de libre-échange déstructurants, notamment à travers le vœu voté contre le TAFTA, marquant ainsi sa volonté de défendre la souveraineté alimentaire, la justice sociale et la protection de l'environnement.

Ce vœu, la Ville le met quotidiennement en œuvre à travers son respect des objectifs de la loi EGALIM.

L'accord UE-Mercosur va à l'encontre de ces objectifs. Il favorise l'importation massive de produits agricoles issus de pratiques non conformes à nos standards sociaux et environnementaux, met en péril nos filières agricoles et industrielles, et limite la capacité des collectivités à soutenir les producteurs locaux. Il menace également les droits des populations indigènes et la lutte contre la déforestation, malgré les mentions de développement durable ajoutées à la marge.

Face à l'urgence climatique, à la nécessité de renforcer notre autonomie et notre souveraineté alimentaires et à la demande croissante de nos concitoyens pour une économie relocalisée, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- exprime son opposition à la ratification de l'accord UE-Mercosur,
- demander au Gouvernement français et aux institutions européennes d'abandonner ce projet d'accord,
- réaffirmer sa volonté de relocaliser la production de denrées alimentaires et de biens essentiels, et demande une évolution du cadre européen pour permettre une véritable préférence locale dans les marchés publics, en cohérence avec les ambitions de transition écologique et le soutien à l'agriculture de proximité.

La Ville de Besançon se joint aux milliers de collectivités territoriales en Europe qui se sont déjà exprimées et nous déclarons avec force : « Non à *l'accord de libre-échange UE - Mercosur* et oui à la relocalisation écologique et solidaire ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

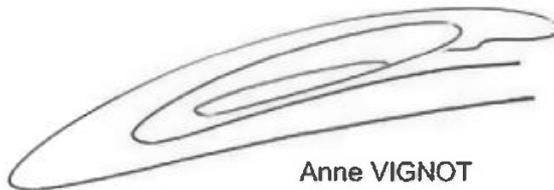
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée



Anne VIGNOT